



Association Interprofessionnelle
de Santé au Travail de la Côte d'Or

Organisme de Formation agréé
N° déclaration d'existence
26 21 00437 21

PROGRAMME SENSIBILISATION INTRA-ENTREPRISE AU RISQUE « BRUIT »

OBJECTIFS :

- Apprécier la notion de bruit
- Comprendre les conséquences d'une exposition au bruit en particulier sur la santé
- Connaître les moyens de prévention et de protection, dans son entreprise

PARTICIPANTS :

Toute personne d'une entreprise (industrie, commerce ou tertiaire) adhérente à l'AIST 21, exposée au bruit dans le cadre de son travail, et/ou son encadrement.

PROGRAMME : (confirmé avec l'entreprise et après mesurage du bruit)

- Qu'est-ce que le bruit : grandeur et unité physique
- Restitution et discussion des résultats des mesures effectuées dans l'entreprise si la sensibilisation fait suite à une action de métrologie.
- Description des conséquences du bruit sur notre santé et notre comportement : effets auditifs et extra-auditifs, gênes pouvant être induites par le bruit
- Rappel des moyens de prévention et de lutte contre le bruit, dans l'entreprise : protections collectives (EPC) et individuelles (EPI)

SUPPORTS PEDAGOGIQUES :

- Support informatique (diaporama) et selon les cas support papier de synthèse
- Diffusion de bandes sonores et/ou de films pédagogiques, quizz ...

DUREE : environ une heure et quart par groupe, sur le temps de travail.

LIEU : dans l'entreprise (salle de formation).

TAILLE DES GROUPES CONSEILLEE : de 6 à 12 personnes (maximum) par groupe.

ANIMATEUR : technicien prévention de l'AIST 21.

TARIFS INDICATIFS :

- Entreprises de moins de 10 salariés : prestation incluse dans la cotisation annuelle à l'AIST 21.
- Pour le 1er groupe d'une même entreprise : prestation incluse dans la cotisation annuelle à l'AIST 21.
- Participation financière demandée pour le(s) groupe(s) suivant(s) : tarifs et modalités sur demande.

CONTACTS :

- Votre médecin du travail
- Le service AST